

Le chapitre VII décrit la constitution d'une Cour internationale de justice. La cour devrait fonctionner conformément à des statuts qui devraient être annexés aux Statuts de l'organisation et qui en feraient partie. La cour connaîtrait de problèmes internationaux et serait soit la continuation de la présente Cour permanente de justice internationale soit un tribunal fondé sur ladite cour.

On propose que le Conseil de sécurité se compose de cinq membres, soit d'un représentant pour chacune des cinq grandes puissances, lesdits représentants devant être élus parmi les membres de l'Assemblée, comme je l'ai déjà dit. Je vous ai déjà parlé du système de votation du conseil. Naturellement il faudra établir un secrétariat, et on a l'intention de le maintenir en permanence.

Une question a causé des soucis à certaines gens; il s'agit de savoir ce que fera la délégation canadienne à San-Francisco? Quelle autorité aura-t-elle de conclure des accords ou de prendre des engagements? Nous nous rendrons à la conférence en tant que corps, composé de représentants des partis politiques au Parlement, qui représenteront le peuple canadien, et je suppose que cette délégation se réunira quotidiennement afin de s'entendre sur l'attitude que le Canada devra adopter relativement aux questions dont l'Assemblée sera saisie. Tout engagement pris par les représentants du Canada devra être soumis à l'approbation du Parlement.

A la question de savoir si, oui ou non, le Canada devrait permettre à une délégation du Parlement de s'engager envers le Conseil de sécurité pour ce qui est de notre participation aux guerres futures, s'il y en avait, j'aimerais donner quelques explications sur ce que l'on se propose de faire. Nos engagements envers le Conseil de sécurité seront soumis à l'approbation du Parlement canadien. J'entends que si le Conseil de sécurité disait qu'il aimerait obtenir du Canada un certain nombre d'avions, de troupes et de navires, et certaines quantités de produits alimentaires, de munitions et le reste, la question serait étudiée et la décision prise serait consignée dans un accord distinct qui serait soumis à l'approbation du Parlement. De sorte que nous n'avons pas lieu de nous alarmer à ce sujet. Nous connaissons l'attitude des Canadiens relativement à la guerre. Ils n'y ont jamais participé pour le simple plaisir de la chose; ils n'ont fait la guerre que lorsqu'ils étaient convaincus qu'il n'y avait pas d'autre moyen de défendre les principes de justice et de fair play dans lesquels ils ont foi. Je le répète, tout engagement pris à San-Francisco par le gouvernement canadien ou sa délégation sera soumis à l'approbation du Parlement, où il sera accepté ou rejeté.

L'hen. M. KING.

En terminant, j'aimerais dire que le peuple canadien, à mon avis, espère que le Parlement acceptera à l'unanimité l'invitation qu'on lui a faite de participer à la conférence de San-Francisco, et que ceux qui auront la mission de nous représenter à la conférence n'oublieront pas le point de vue des Canadiens sur la guerre. La guerre ne nous intéresse pas en tant qu'instrument de conquête. Nous ne participerons pas à la guerre à moins que ce ne soit le seul moyen de défendre la liberté,—la liberté du culte, la liberté de la presse, et le reste,—qui existe non seulement au Canada, mais à vrai dire partout dans notre hémisphère. Nous chérissons la liberté comme l'un des dons les plus précieux de la vie, et si on doit en faire bénéficier d'autres nations, comme nous espérons qu'on le fera, il importe qu'il y ait une distribution plus équitable des richesses du monde entre les peuples et qu'on facilite davantage les relations commerciales. Espérons que la diffusion des bienfaits de la liberté dans d'autres pays entraînera une plus grande adhésion à ces grands principes que nous sommes déterminés à défendre.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Honorables sénateurs, nous vivons les jours les plus émouvants et les plus importants de notre époque en ce moment. Nous sentons et comprenons que l'Allemagne, qui nous a imposé cette guerre cruelle, dévastatrice et barbare, est sur le point de connaître la défaite finale et de se rendre sans condition. Il sied bien, alors, honorables sénateurs, que quarante nations pacifiques, ou peut-être un plus grand nombre, soient appelées à se réunir à San-Francisco le 25 avril afin de préparer des plans en vue d'empêcher les guerres et d'assurer la paix future de l'univers. Presque toute l'Europe a été dévastée, et la famine et la peste règnent partout sur le continent. Le monde n'a jamais connu dans le passé, et j'espère qu'il ne verra jamais à l'avenir un conflit semblable à celui qui tire à sa fin présentement en Europe. Naturellement, de concert avec tous les autres honorables membres de cette Chambre et, j'espère, avec tous les Canadiens, je me réjouis à la pensée que les Nations Unies sont sur le point de tenir une réunion visant à favoriser la bonne entente internationale et à empêcher les guerres, et que cette réunion des Nations Unies se tiendra dans un avenir très prochain. Il me fait plaisir de déclarer à l'honorable leader, qui est un ministre du Gouvernement, que tous, de notre côté de la Chambre, nous sommes fermement d'avis que le Canada doit accepter l'invitation que lui a faite notre